



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 2 septembre 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Gilles Courchain	Conseiller
Sylvie Leclair	Conseillère
Hugo Carle	Conseiller

Sont absents : Linda Lirette, conseillère et Yves Morin, conseiller

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-09-13089

Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchain appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13090

Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'accepter l'ordre du jour en retirant les points 6.1 et 6.2. De plus, le point 8.5 est ajouté à l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025.
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 août 2025
 - 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Remplacement de serveur en fin de location
 - 4.2. Abrogation - Procès-verbal janvier 2024
 - 4.3. Modification - Séance du conseil municipal de novembre 2025
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. Équipements - Service Incendie
6. Travaux publics
7. Hygiène du milieu & environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Adoption du règlement modificateur de zonage 355-25

- 8.2. Avis de motion - 1e projet de règlement #356-25 modificateur de zonage
- 8.3. Adoption du premier projet de règlement #356-25 modificateur de zonage
- 8.4. Adoption du procès-verbal du comité de démolition
- 8.5. Terrains à vendre - Réduction de prix
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
- 10. Responsabilité sociale
 - 10.1. Déjeuner de la préfète au profit de Centraide
- 11. Varia
- 12. Parole au public et période de question
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13091 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13092 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 août 2025

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13093 Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 97 315.47\$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 47 432.95\$

Comptes à payer : 49 879.52 \$

Salaires : 53 712.15\$

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Parole au public

Une période de questions a eu lieu.

2025-09-13094 Remplacement de serveur en fin de location

Sylvie Leclair appuyé par Hugo Carle, il est résolu d'accorder à Groupe DL Solutions Informatiques le contrat de remplacement du serveur au montant de 8 401.24\$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13095 Abrogation - Procès-verbal janvier 2024

Sylvie Leclair appuyé par Gilles Courchain, il est résolu d'abroger le procès-verbal du mois de janvier 2024 en ajoutant la résolution 2024-01-12638.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13096 Équipements - Service Incendie

Gilles Courchain appuyé par Sylvie Leclair, il est résolu de procéder à l'achat de 2 nouvelles radios pour le Service incendie ainsi qu'un appria, un casque et des bottes pour le nouveau pompier, Simon Talbot.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13097 Adoption du règlement modificateur de zonage 355-25

Il est proposé par Hugo Carle et appuyé par Gilles Courchain de procéder à l'adoption du règlement #355-25 modificateur de zonage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2025-09-13098 Avis de motion - 1e projet de règlement #356-25 modificateur de zonage

Avis de motion est lancé par Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement modificateur de zonage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-13099 Adoption du premier projet de règlement #356-25 modificateur de zonage

Modifiant le règlement de zonage 338-24 afin d'ajouter une marge applicable aux balcons, galeries, veranda et escalier ainsi qu'une modification à la hauteur maximale permise d'un bâtiment accessoire

ATTENDU QUE le Règlement de ZONAGE 338-24 est entré en vigueur le 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., ch. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d’approbation référendaire ;

ATTENDU QU’UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QU’UNE assemblée publique de consultation sera tenue prochainement ;

À CES FAITS,

IL EST RÉSOLU par Gilles Courchain et appuyé par Hugo Carle

QUE le premier projet de règlement suivant soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

2025-09-13100 Adoption du procès-verbal du comité de démolition

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal du comité de démolition du 21 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

2025-09-13101 Vente de terrains

Appuyé par Hugo Carle et proposé par Sylvie Leclair, il est résolu que le prix du terrain situé au 111, chemin Piché, soit diminué à 46 900 \$, et que le prix du terrain situé au 19, chemin du Lac-Marcelin, soit diminué à 39 900 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Parole au public et période de questions

Une période de questions a eu lieu.

2025-09-13102 Levée de l'assemblée

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h08.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière